



Les repas cantine pour :

FEVRIER 2023

Sont à régler en Mairie, auprès du **service scolaire** dès à présent et au plus tard le :

LE MERCREDI 25 JANVIER 2023

« ATTENTION »

TOUJOURS DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au service scolaire (03/29/87/97/13).

